



# REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ABRIES

## 5.1.5. Informations relatives à la servitude A9



**PLU arrêté le : 16/10/2023**

**PLU approuvé le : 24/07/2024**

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

SARL Alpicité  
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée  
des chemins  
05 200 EMBRUN  
Tél : 04.92.46.51.80  
contact@alpicite.fr  
www.alpicite.fr





## PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Gap, le 15 MAI 2012

Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques

Arrêté n° 2012136 - 0006

**Objet:** création de huit zones agricoles protégées sur le territoire de la commune d'ABRIES

**Le préfet des Hautes-Alpes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L126-1;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L 123-1 et suivants;

VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 112-2 et R 112-1-4 à R 112-1-10;

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'ABRIES en date du 8 Août 2011 décidant la création de huit zones agricoles protégées sur le territoire de la commune et validant les périmètres concernés;

VU l'avis favorable de la chambre d'agriculture en date du 4 octobre 2011;

VU l'avis favorable des membres de la commission départementale d'orientation agricole suite à la consultation écrite effectuée par les services de la DDAF en date du 6 septembre 2011;

VU le dossier tel que soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune d'ABRIES du 9 Janvier au 10 février 2012;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 8 mars 2012 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'ABRIES en date du 5 avril 2012 approuvant le projet de création de huit zones agricoles protégées selon les périmètres déterminés sur les plans annexés et modifiés comme suite à la proposition du commissaire enquêteur;

CONSIDERANT que la création de ces zones agricoles protégées contribue à répondre à un besoin d'intérêt général de garantir le foncier pour des usages agricoles et de protéger ainsi des pressions foncières, de maintenir une agriculture riche et variée et préserver ainsi la qualité des espaces et des paysages de la commune d'ABRIES, de conserver l'outil de travail des agriculteurs, et par conséquent soutenir cette activité économique sur la commune et de préserver la culture rurale de la commune ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

## A R R E T E

**Article 1er :** il est créé huit zones agricoles protégées sur le territoire de la commune d'ABRIES. Le périmètre de ces zones est défini sur les plans annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie d'ABRIES. Mention en sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département des Hautes-Alpes. L'arrêté et les plans de délimitation des zones seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'ABRIES et à la Préfecture- Secrétariat Général aux Affaires Départementales- Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques.

Les effets juridiques attachés à la création des zones ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble de ces formalités. Pour l'application du présent alinéa, la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera annexé au Plan local d'Urbanisme de la commune d'ABRIES, dans les conditions fixées à l'article L126-1 du code de l'Urbanisme.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Marseille, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes,

Le Sous Préfet de l'arrondissement de Briançon,


Le Directeur Départemental des Territoires,

Le Maire d'ABRIES,

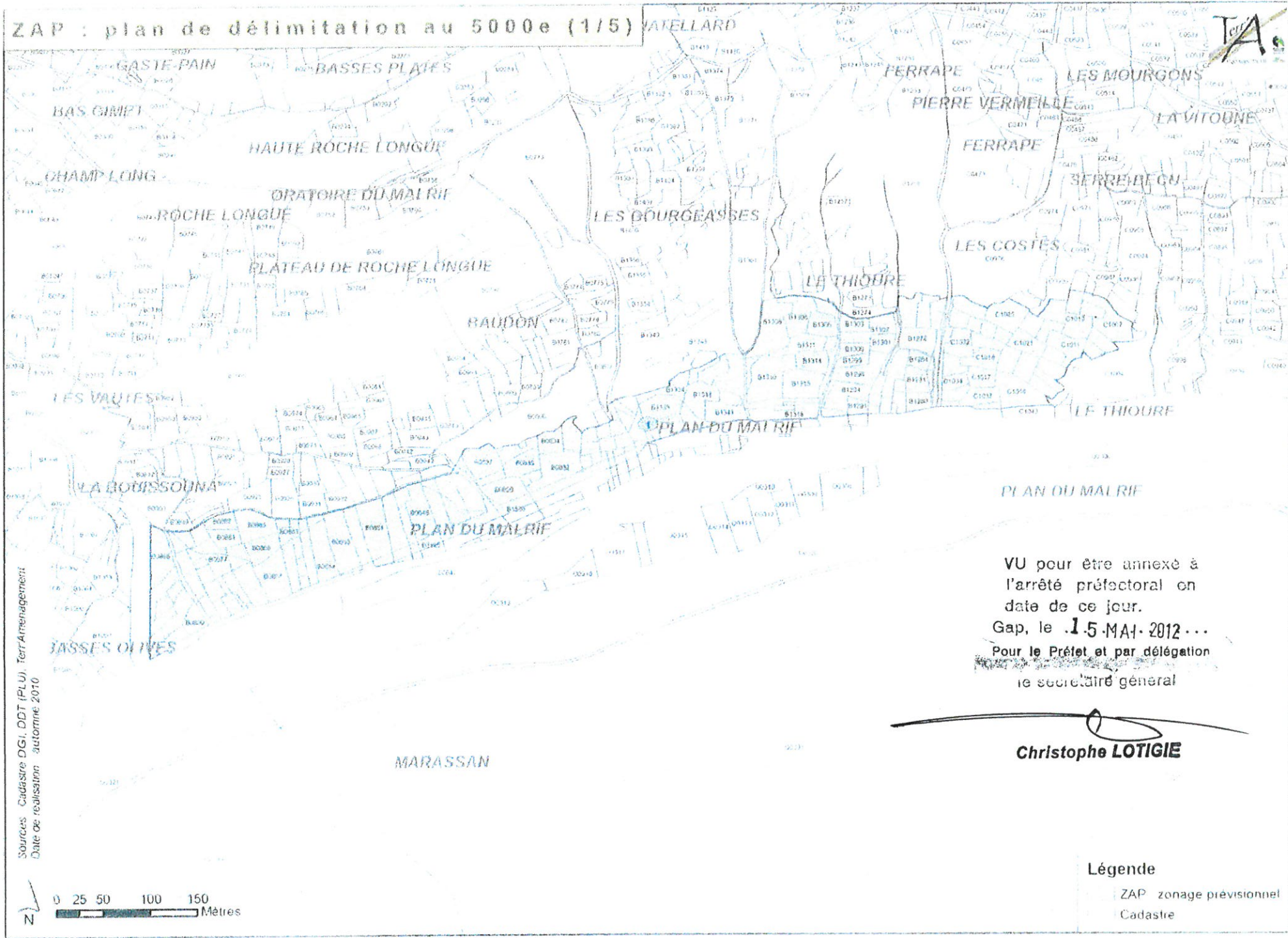
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 15 MAI 2012

Pour le préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général

  
Christophe LOTIGIE

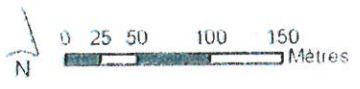
ZAP : plan de délimitation au 5000e (1/5)



Sources : Cadastre DGI, DDT (PLU), Terr'Amenagement  
Date de réalisation : automne 2010

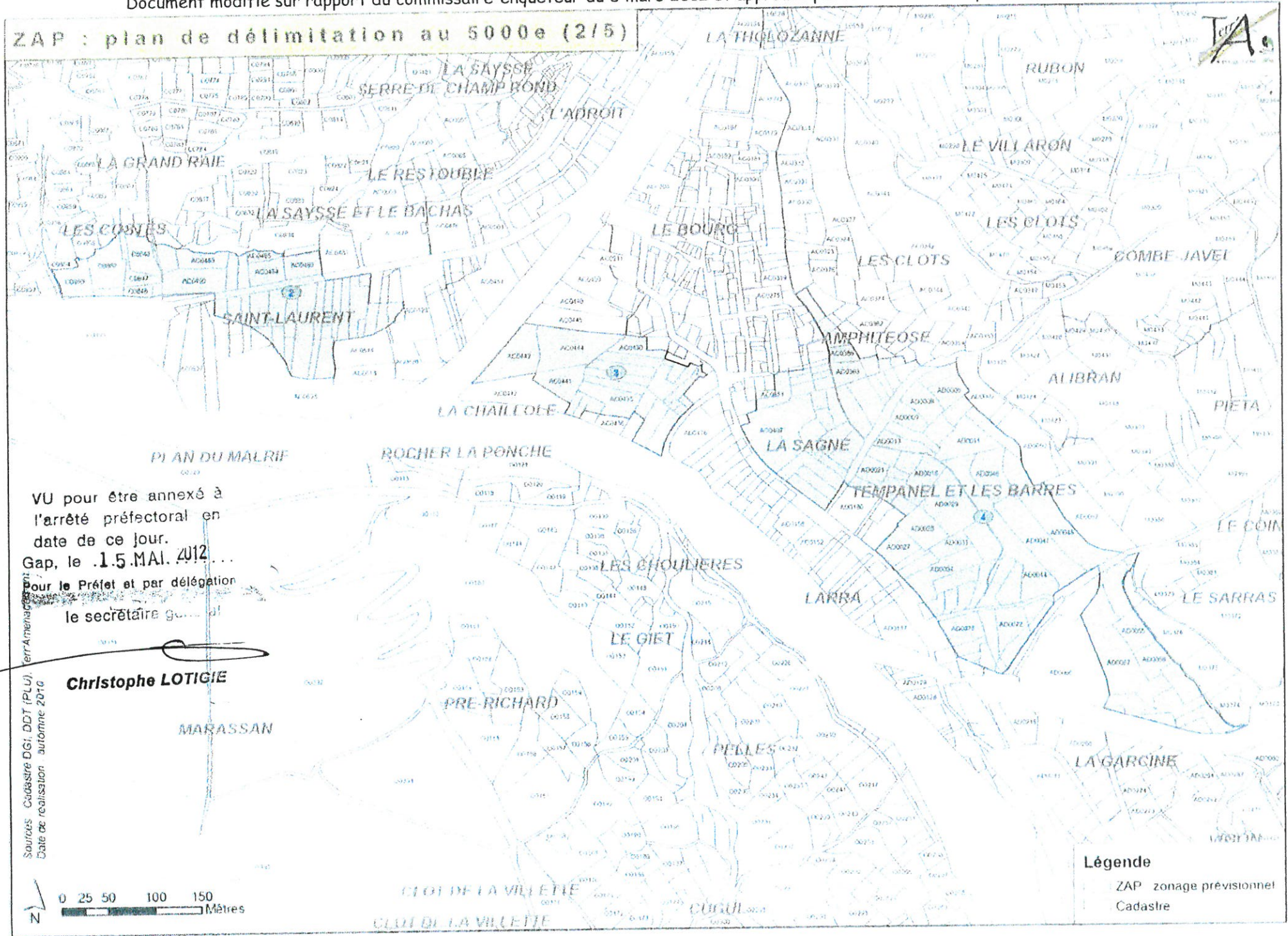
VU pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral en  
date de ce jour.  
Gap, le **15 MAI 2012** ...  
Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

  
**Christophe LOTIGIE**



**Légende**  
 ZAP : zonage prévisionnel  
 Cadastre

# ZAP : plan de délimitation au 5000e (2/5)



VU pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral en  
date de ce jour.  
Gap, le 15.MAI.2012...

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

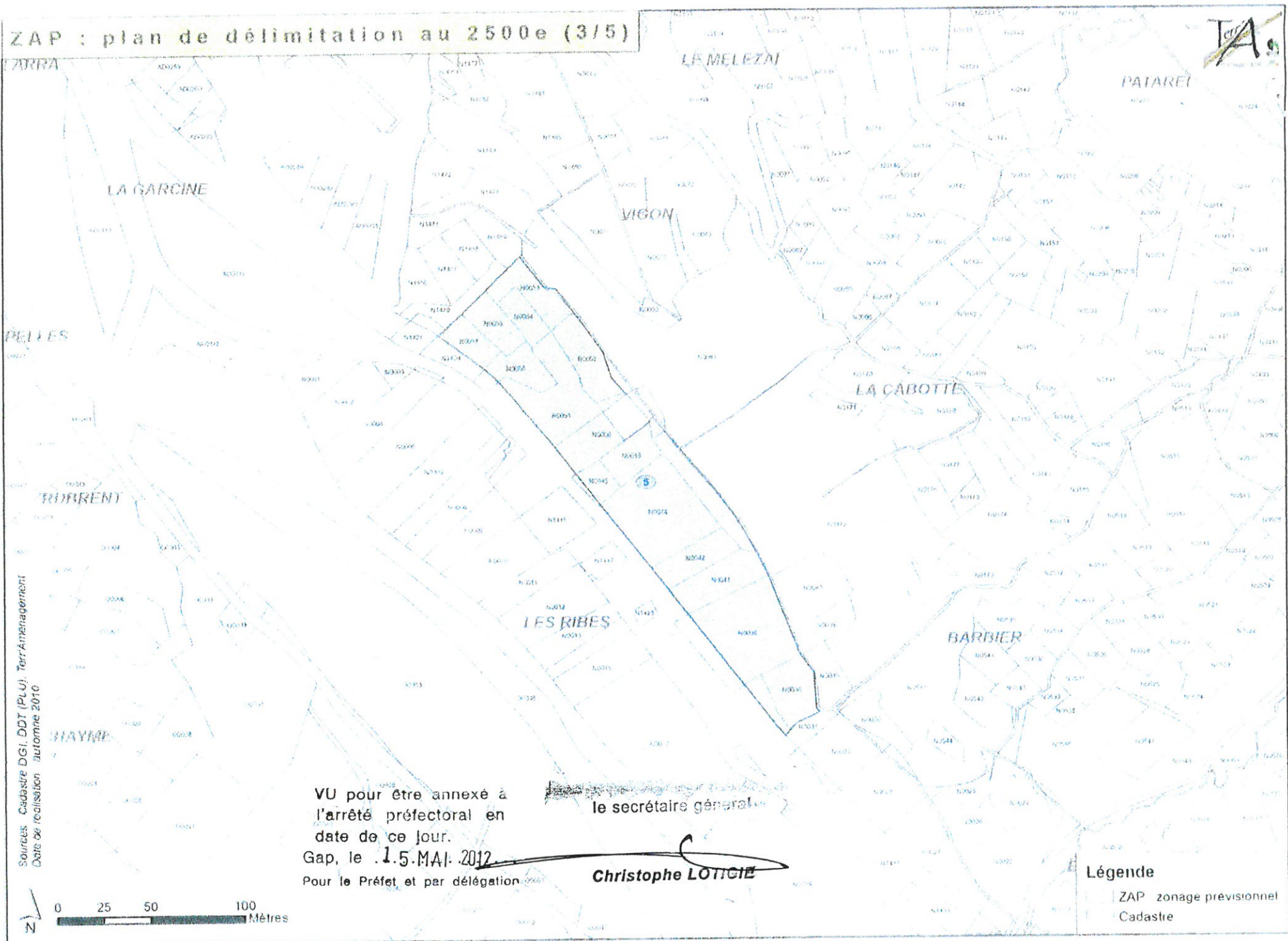
**Christophe LOTIGIE**

Sources : Cadastre DGI, DDT (PLU).  
Date de réalisation : automne 2010



**Légende**  
ZAP : zonage prévisionnel  
Cadastre

# ZAP : plan de délimitation au 2500e (3/5)



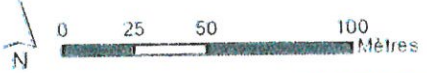
Sources : Cadastre DGI, DDT (PLU), Terr'Aménagement  
Date de révision : automne 2010

VU pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral en  
date de ce jour.  
Gap, le **15 MAI 2012**  
Pour le Préfet et par délégation

le secrétaire général

**Christophe LOTICIE**

**Légende**  
ZAP zonage prévisionnel  
Cadastre



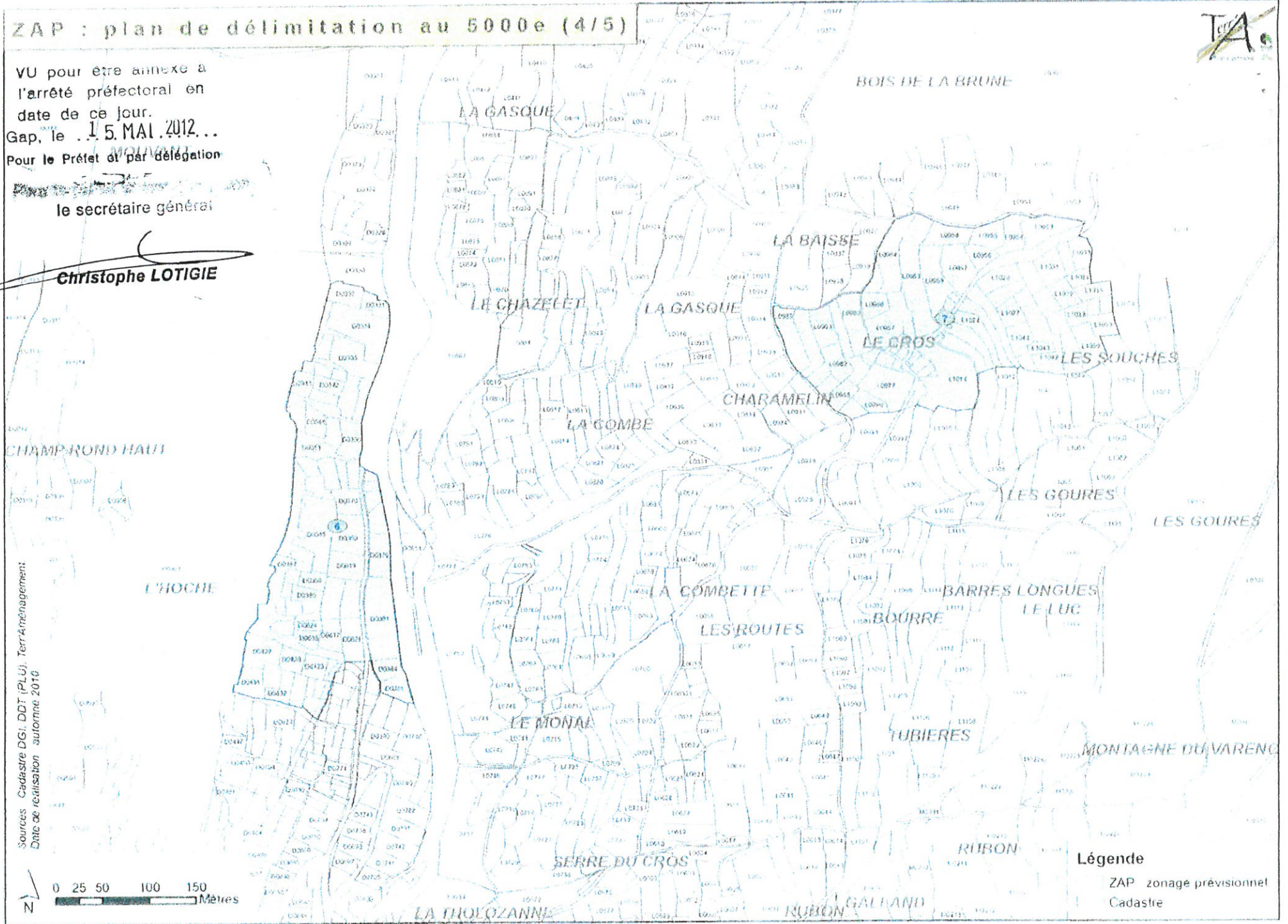
# ZAP : plan de délimitation au 5000e (4/5)



VU pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral en  
date de ce jour.  
Gap, le .. 15 MAI 2012...  
Pour le Préfet et par délégation

le secrétaire général

**Christophe LOTIGIE**



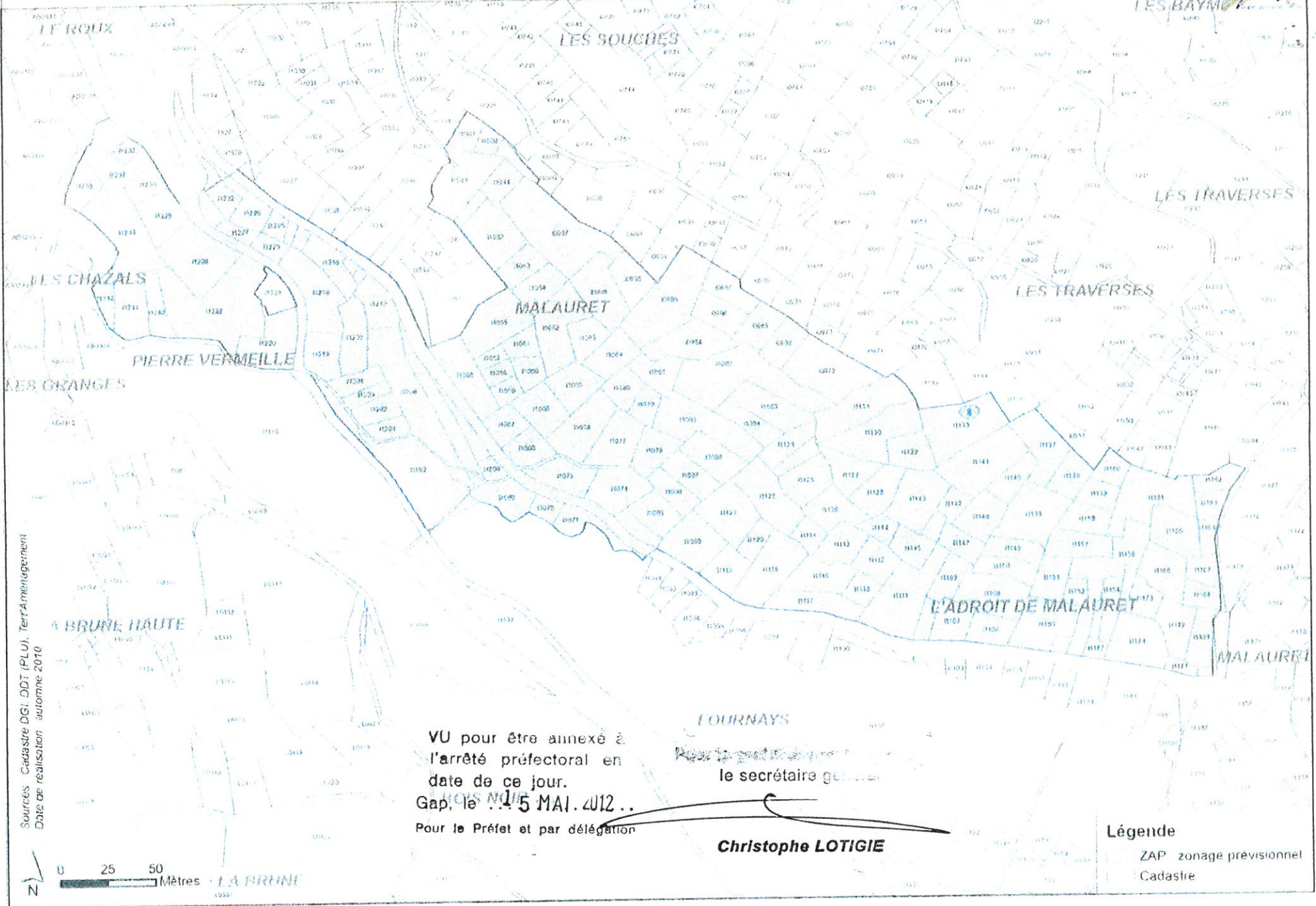
Sources Cadastre DGI, DDT (PLU), TerrAménagement  
Date de réalisation automne 2010

**Légende**  
ZAP zonage prévisionnel  
Cadastré



ZAP : plan de délimitation au 2500e (5/5)

BARRIER BAS  
LA CHALANTIE  
LES BAYME



Sources Cadastre DGI, DDT (PLU), Terr Aménagement  
Date de réalisation automne 2010

VU pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral en  
date de ce jour.  
Gap, le 15 MAI 2012 ..  
Pour le Préfet et par délégation

le secrétaire général

**Christophe LOTIGIE**

Légende  
ZAP zonage prévisionnel  
Cadastré

